

Sup

Le mille sept cens soixante six et le vint huit ont esté
enquies au limitier de la paroisse magdelaine par hal
du village d'auvers de cette paroisse qui avoit esté devu par
la dite paroisse le jour précédent gardant les bestiaux de
Jean Lirot de neuville dans un patural appartenant
à l'auvent d'illie par le bois de la tournelle ledit magdelaine
agé d'environ quatorze ans a esté trouvé d'une vengeance
et a esté apporté à l'église de la paroisse par Jean danti, Jean
pierre foullie et Jean combe tous habitants du neuville qui ont
par leurs de la requies en témoin de ce. Scellé et signé par eux